

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

4 mai 2023

PROGRAMMATION MILITAIRE 2024-2030 - (N° 1033)

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° DN227

présenté par

Mme Pic, Mme Rabault, Mme Santiago et Mme Thomin

-----

**ARTICLE 2****RAPPORT ANNEXÉ**

Compléter l'alinéa 2 par les mots et la phrase suivante :

« bénéficiant d'un engagement clair et de long terme en terme de contrats, seul à même d'assurer aux industriels une visibilité suffisante pour répondre rapidement aux objectifs fixés par le Gouvernement. En effet, seuls des commandes et contrats formulés sur une base pluriannuelle pourront permettre de mettre en place l'« économie de guerre » voulue par le Gouvernement. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement déposé par le groupe Socialistes et apparentés vise à souligner que la notion d'amplification des efforts de défense ne traduit pas la réalité budgétaire du présent projet de loi de programmation militaire. En effet, compte tenu des reports de charge de 100 milliards d'euros au titre de la précédente loi de programmation militaire et du contexte inflationniste actuel dont la charge est évaluée à 30 milliards d'euros, le montant des crédits du présent projet de loi de programmation militaire s'apparente plutôt à une stabilisation des efforts qu'à une véritable amplification.